

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 21 AVRIL 2022

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, Riverain - PERUWELZ

Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Monsieur Christophe DEWULF, Riverain - BONSECOURS

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ (visio)

Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité – PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme –
BELOEIL

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ

Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en
Environnement - PERUWELZ

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS

Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ

Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-
Mobilité - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance en présentiel et mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations.

Il n'y a pas eu de remarque concernant le procès-verbal du 20/01/2022. Il a été approuvé et peut-être donc être rendu accessible au public.

Rappel du **calendrier 2022 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement :

- **Jeudi 23 juin 2022** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.
- **Jeudi 17 novembre 2022** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Les points à l'ordre du jour de la réunion sont les suivants:

1. Accueil et mesures de précautions Covid, présences, approbation du procès de la réunion précédente, calendrier des réunions.
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente
Suivi du dossier de demande de permis unique.
3. Remarques, nuisances et questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deux points soumis par Madame SCHIRVEL seront abordés dans les divers.

Deuxième point:

2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente + dépôt de demande de permis (suivi). :

Synthèse de l'activité de l'entreprise

Monsieur TYVAERT présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 20/01/2022. Il indique qu'ECOFROST fonctionne actuellement à pleine capacité 7J/7J et H24 en mode de production normal sur l'ensemble des lignes de production (sauf une). L'objectif étant de répondre à la demande.

Il signale qu'il y a une forte pression du marché en terme de prix ainsi que des difficultés en approvisionnement pour certains ingrédients. A cela s'ajoute les coûts de l'énergie.

Pour l'instant l'activité se poursuit normalement et il n'est pas envisagé de l'arrêter sauf si des contraintes extérieures se manifestent.

Durant la période estivale, il est prévu des opérations de maintenance. La programmation en sera détaillée lors de la prochaine réunion prévue en juin.

Ce point n'amène pas de question ou de remarque.

Dépôt de demande de permis (suivi) :

En ce qui concerne la demande de permis, Monsieur MAES indique que l'enquête publique s'est terminée le 20/04/2022.

Il indique qu'une présentation/information au public au début de la période de l'enquête publique a été réalisée de manière volontaire.

Monsieur MAES pour ECOFROST explique qu'il a particulièrement apprécié le travail réalisé par le comité. Il indique que les divers échanges ont permis d'aller plus loin dans l'étude et dans le travail préparatoire inhérent à l'EIE et à la demande de permis.

Il remercie le comité dans son ensemble pour sa participation active qui a été fortement appréciée.

Un point relatif au suivi du dossier de demande de permis sera inscrit à l'ordre du jour des prochaines réunions. L'instruction se poursuit avec la clôture de l'enquête publique. L'assemblée n'a plus de question à ce stade sur ce sujet.

En réponse à la question générale de Monsieur VANDER STRICHT à savoir quels sont les contrôles effectués et par qui, Monsieur MAES explique qu' ECOFROST dispose d'un plan interne de surveillance environnement et des obligations de contrôle (effectués par des laboratoires agréés et ou par les autorités compétentes et ce à des fréquences définies en fonction des matières et du permis).

Font l'objet d'une surveillance et de contrôles- (liste non exhaustive) :

En matière d'Environnement

- La qualité des eaux usées
- L'air -> Les émissions les Composés Organiques volatiles (COV), le CO, les oxydes d'azote (NOx), les légionnelles (refroidisseurs), ...
- L'eau et notamment les pompages
- Déchets (registre des boues - STEP)
- Contrôles de la STEP
- Le permis et diverses obligations légales

L'ensemble des analyses réalisées par les laboratoires agréés est consigné dans un registre et transmis au Département de la Police et des Contrôles (DPC). En cas de déviance, un signalement est effectué systématiquement reprenant explications et motifs ainsi que les mesures correctives prises.

A cela s'ajoute des contrôles inopinés.

Le dernier contrôle du DPC a été réalisé en 2021, avec quelques points d'amélioration et un rapport global positif.

En matière de Sécurité

- Contrôle des installations électriques (haute et basse tension) + thermographie ;
- Contrôle des chaudières et des installations sous pression ;
- Contrôle des compresseurs (+tarage des soupapes de sécurité)
- Contrôle des instruments de levage
- Contrôle des mesures incendie (extincteurs, visite des pompiers) mais aussi du plan d'urgence interne.

-Idem en ce qui concerne la chaîne alimentaire et les divers contrôles internes / audit des clients mais aussi les contrôles d'organismes officiels.

-A cela s'ajoute d'autres plan de contrôles (nuisibles).

Monsieur MAES précise qu'ECOFROST travaille actuellement sur de nouvelles certifications en matière d'environnement (ISO 140001) et de sécurité (ISO 45001) mais aussi sur des outils de rapportage globalisés pour le suivi au niveau du management.

A la demande de Monsieur VANDER STRICHT, Monsieur MAES présentera dans la mesure du possible au comité un tableau de synthèse des différents contrôles et par qui ils sont réalisés (quoi - qui - fréquence). Ce point spécifique sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Troisième point:

3.Remarques, plaintes et questions-réponses

Une plainte a été enregistrée sur la période par l'entreprise à savoir depuis la dernière réunion du 20/01/2022, elle concernait le charroi et des problèmes de circulation de camions à la Rue de Blaton. Après investigation, il apparaît que cela ne concerne pas le charroi d'ECOFROST à l'exception d'un transporteur.

Des mesures internes ont été prises rapidement dans le cadre du plan de mobilité propre à ECOFROST en interdisant aux transporteurs d'emprunter le centre de Bon-Secours et la Rue de Blaton. Réponse a été donnée au plaignant et depuis il n'y a plus eu de retours à ce sujet.

Le service environnement de la Ville n'a pas connaissance d'autres plaintes.

Les riverains n'ont rien à signaler de particulier sur la période.

Monsieur MAAS signale à toutes fins utiles que selon lui la signalétique et les indications données au niveau de l'autoroute représente potentiellement une source de problème pour l'orientation des camions.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Pas de points particuliers à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Accueil et mesures de précautions Covid, présences, approbation du procès de la réunion précédente, calendrier des réunions.
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente
Suivi du dossier de demande de permis unique.
Synthèse des différents contrôles internes et externes.
3. Remarques, plaintes et questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:

Divers

Madame SCHIRVEL demande dans le cadre de l'amélioration de la mobilité douce, s'il serait possible pour ECOFROST d'envisager ou pas, dans le cadre du permis, une liaison cyclo-piétonne entre l'Avenue de l'Europe (le zoning) et le chemin de halage du canal.

Cette question fera l'objet d'une réunion à convenir entre la commune et l'entreprise avec pour but d'étudier les possibilités de desservir le zoning par le RAVeL.

Madame SCHIRVEL et Monsieur MASURE signalent avoir reçu une plainte d'une personne ce jour concernant notamment le bruit - camions et des odeurs. Cette plainte est remise à l'entreprise pour suite utiles (elle sera reprise dans le compte rendu de la prochaine réunion).

Cette même personne sollicite les informations relatives pour rejoindre le comité d'accompagnement et poser sa candidature au sein du groupe des riverains.

Le président rappelle les règles prévues à ce sujet dans le permis d'ECOFROST et dans le règlement d'ordre intérieur.

Il attire l'attention sur le fait que les trois postes effectifs du groupe de riverains sont actuellement pourvus et souligne qu'il sera important d'informer la personne que sa candidature s'effectuera donc en qualité de suppléante. Pour ce faire elle devra l'adresser au Collège Communal de PERUWELZ.

Le président transmettra les éléments de réponses utiles à Madame SCHIRVEL pour suites voulues auprès de cette personne dans le cadre de sa demande de candidature.

Avec l'accord de l'assemblée, le cas échéant, elle sera ensuite invitée pour information lors de la prochaine réunion du comité.

Le président rappelle que le suppléant est par définition la personne qui remplace l'effectif. Considérant qu'il y a lieu de respecter les équilibres entre les groupes et le nombre de représentants tel que défini dans le permis, le suppléant ne participe pas aux réunions.

La gestion de la suppléance s'opère en interne par le groupe concerné. A noter que les suppléants reçoivent au même titre que les effectifs l'ensemble des documents (courriers, infos et PV) du comité d'accompagnement.

L'assemblée et plus spécifiquement le groupe des riverains marque son accord sur ce qui précède.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.
